

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

52

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Héléne BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

**BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS :
ASSUJETTISSEMENT PARTIEL A LA TVA**

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Considérant qu'en vertu des articles 1520 à 1526 du Code Général des Impôts (CGI), le budget annexe lié aux déchets ménagers de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Ainsi, et par principe, le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers financé par l'impôt est une activité située hors du champ d'application de la TVA (l'article 256 B du CGI).

Toutefois, certaines activités doivent être considérées comme entrant néanmoins dans le champ concurrentiel conformément aux articles 256 et 256 A du CGI.

C'est pourquoi, il convient de déclarer l'assujettissement partiel de ce budget « déchets ménagers » à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cet assujettissement concerne certains secteurs d'activités qu'il conviendra de bien individualiser au sein du budget dédié, à savoir :

- La vente de matières recyclables, les biens et prestations de service associées (bennes, transport...),
- L'achat et la vente d'équipements destinés à la valorisation et au tri pour les usagers,
- Les prestations de service ponctuelles rendues à des usagers (broyage de branches...),
- Les prestations de service réalisées pour le compte d'autres collectivités, dont l'exploitation des quais de transfert pour le compte du VALTOM.

Les mouvements financiers liés aux domaines précités donneront lieu à déclaration fiscale. Cela s'accompagnera, suivant les cas, d'une TVA collectée liée aux recettes perçues, ou d'un droit à déductibilité à la TVA pour les dépenses afférentes à ces domaines d'activités.

Dans le cadre des activités ainsi assujetties, les taux de TVA pourront varier suivant la réglementation et les normes en vigueur à l'instar des types de matériaux concernés. La bonne appréhension du régime fiscal impactant ces différentes activités devra faire l'objet d'un rapprochement avec les services fiscaux.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à déclarer l'assujettissement partiel à la TVA du budget annexe relatif aux déchets ménagers, et ce dans les conditions susmentionnées.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 49	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

